



Commission de la jeunesse

3322 - Jeunesse - animateurs

Participation à l'animation jeunesse dans les territoires (cofinancement de postes)

Rapport n° CP/2014/555

Service gestionnaire :

Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département accompagne les communautés de communes par le biais de contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ). Le présent rapport soumet à votre approbation l'aide financière du Département à la communauté de communes de Barr-Bernstein dans le cadre du Contrat Territorial pour la Jeunesse.

Initié par les élus et partagé avec les acteurs du territoire, le CTJ s'articule autour de priorités partagées entre l'intercommunalité et le Département.

Conformément à la décision de l'assemblée plénière du 10 décembre 2012, dans le cadre de renouvellement ou de nouveaux Contrats Territoriaux pour la Jeunesse, l'aide au cofinancement de postes est maintenue à hauteur de 10 000 € et à raison d'un poste par CTJ.

Les communautés de communes du piémont de Barr et du Bernstein-Ungersberg avaient souscrit chacune un CTJ pour la période 2011-2012. La communauté de communes de Barr-Bernstein, issue de la fusion de ces deux collectivités, sollicite le renouvellement du Contrat Territorial pour la jeunesse pour la période 2014-2016.

Au regard des nouvelles dispositions énoncées, la communauté de communes de Barr-Bernstein pourra bénéficier d'une aide de 10 000 € en 2014 au titre de l'ingénierie jeunesse, conformément au tableau en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31841	65-65734-33	200 000,00 €	170 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

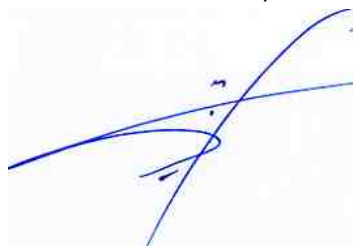
- approuve le Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) 2014-2016 à conclure avec la communauté de communes de Barr-Bernstein et autorise son président à le signer

- attribue un montant de 10 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse dans le cadre du renouvellement du Contrat territorial pour la jeunesse à la communauté de communes de Barr-Bernstein

- procède au versement de ce montant en deux fois : un acompte de 80% après la signature du CTJ, puis le solde après accord du Conseil Général.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL